47e Année - N° 3402. Le N° 0 25 c. PARAIT LE SAMEDI 12 Janvier 1935

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) 1,50
Réclames, (la ligne) 1,50
Commerciales, (la ligne) 1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

Nous lisons dans l'Action Républicaine *de Nemours, l'article ci-dessous de notre compatriote Galici sur la Liberté de la Presse, qui fait suite à celui que nous avons publié le* 1er *Décembre* 1934.

La défense de la Liberté de la Presse

Dans notre dernier article intitulé « La Liberté sur la Presse de nouveau menacée » nous indiquions les grandes lignes d'une proposition de loi déposée par M. Henri Chéron, proposition qui, si elle était adoptée, équivaudrait à la suppression totale du droit d'écrire. Ce parlementaire voudrait en effet que tout écrit qui aurait l'audace de critiquer les actes d'une personne chargée d'un service public (et M. Chéron place naturellement au 1er rang les parlementaires) puisse faire l'objet d'une action en dommages-intérêts indépendante de l'action pénale. La loi du 29 Juillet 1881 sur la presse, actuellement en vigueur qui est une loi de liberté, exige au contraire que les faits de cette nature soient soumis à la justice issue du peuple, c'est-à-dire au Jury. Là au moins l'auteur de l'article peut faire la preuve de ses allégations et si cette preuve est faite, si le journaliste démontre l'infâmie de l'homme public aux douze citoyens indépendants qui constituent le Jury, il sera acquitté : c'est là précisément ce que ne veut pas M. Chéron.

Mais ce que le public ne sait pas c'est que le sénateur normand en déposant sa proposition de loi était intéressé : M. Chéron redoute fort la critique ; il la redoute probablement à juste titre. En effet un journaliste, M. Paul Lévy lui écrivit à propos de la façon dont ce curieux garde des sceaux dirigeait l'instruction de l'affaire Stawisky, une lettre très dure : il l'accusait nettement de forfaiture. La lettre fut communiquée à la presse et publiée dans divers journaux. M. Chéron, alors chef de la justice déposa immédiatement une plainte et fit renvoyer l'auteur de l'article, non pas devant le Jury qui était cependant la juridiction compétente, mais devant le Tribunal correctionnel en qui il avait plus de confiance pour obtenir condamnation.

A l'audience du 20 Juillet dernier le Tribunal correctionnel de la Seine condamnait par défaut à 6 mois de prison (un rien) M. Paul Lévy, coupable d'avoir publié une lettre outrageante envers le Garde des Sceaux Chéron ! Malgré les protestations de Me Bacqué de Sariac et les arguments juridiques développés à la barre le Tribunal s'était déclaré compétent.

Depuis cette époque, heureusement M. Chéron a dû, devant la réprobation générale, résigner ses fonctions de Ministre de la Justice et l'affaire d'outrages à magistrat revenait lundi dernier devant la 10e Chambre de la Cour d'Appel. Conformément aux conclusions de l'avocat général, la Cour d'Appel s'est déclarée incompétente pour connaître des poursuites. L'arrêt estime en effet que l'injure a bien été publique et que M. Chéron a été pris à partie en sa qualité de Ministre.

Dans ces conditions l'ancien garde des sceaux a été renvoyé à se pourvoir devant les Assises : gageons qu'il n'ira pas !

Cet exemple, mieux que toutes les discussions, prouve surabondamment que toute atteinte portée à la loi du 28 Juillet 1881, en tant qu'elle confie au Jury les attaques contre les hommes publics, est une atteinte à la liberté et que seuls les ennemis de la liberté peuvent caresser l'espoir de faire modifier une loi qui est la sauvegarde de la pensée et de la libre expression.

Emile GALICI
Docteur en Droit
Lauréat de la Faculté de Paris.

VISIONS HIVERNALES

Paysage

La brume sur la montagne, lentement se dissipe et découvre les crêtes jusqu'alors mystérieusement enveloppées dans cette gaze aux coloris uniformément bleus, d'un bleu grisâtre qui monte en volutes gracieuses jusqu'aux profondeurs de l'immuable azur.

Du col étroit, cette vision dantesque impressionne et réconforte. Près de moi, le torrent roule et vrombit sauvagement, les remous se brisent en éclats cristallins sur les blocs erratiques et ainsi, cette bruyante mélopée s'éternise en mon esprit.

De toutes parts, des champs de neige aux dénivellations capricieuses fascinent les regards. Oh ! les magnifiques christianias ! les belles envolées dans un poudroiement délicieux, laissant derrière soi de larges et profondes empreintes.

Que de richesses dépensées et livrées comme une divine offrande aux plaisirs des bienheureux skieurs.

Tout ceci réjouit, enfièvre, et comment résister devant tant de majestueux trésors matériels et spirituels, répandus sur le sol comme une manne céleste aux heures de désespoir.

Mais hélas ! voici l'instant où il faut laisser à d'autres ces heures de rêverie pour reprendre position dans l'hémicycle des vérités terrestres, en face des sombres et décevantes réalités.

Armand ZINSCH.
de la Société des « Ecrivains de Province ».

Le Timbre Antituberculeux instrument d'éducation sociale

La campagne nationale du Timbre Antituberculeux est une sorte de stage de service social, qui permet, chaque année, de faire le point dans le domaine de la lutte contre un des plups predoutables fléaux de l'humanité.

Qu'apprend-on au cours de ce stage et qu'apprenent en particulier les jeunes que nous devons entraîner dans la voie du dévouement et de la solidarité ? On y apprend d'abord la gravité et l'importance du mal à combattre les notions essentielles de préservation, les organes mis en œuvre pour la défense et la nécessité d'opposer à un fléau social, des moyens sociaux.

En 1918, la France ne disposait que d'une cinquantaine de dispensaires antituberculeux, nous en avons 820 aujourd'hui. Il n'y avait pas d'infirmières-visiteuses, 2.000 exercent à ce jour leur salutaire apostolat dans les départements. Il n'existait qu'un millier de lits pour les tuberculeux pulmonaires, il en existe aujourd'hui 32.350. Enfin, nous n'avions aucun préventorium, nous en comptons 218 avec 24.400 lits.

Il y a donc eu de très grands progrès réalisés en l'espace de peu de temps, puisque notre puissant armement antituberculeux a été à peu près créé de toutes pièces au cours de ces dix dernières années.

Pendant ce temps, l'Etat a dépensé pour assurer la défense contre la tuberculose, plus de 800 millions. Si l'on ajoute à ce chiffre, l'effort financier des départements et des communes, nous dépassons largement le chiffre d'*un milliard et demi* entièrement consacré à la lutte contre le fléau tuberculeux.

Il ne faut pas croire que le produit du Timbre antituberculeux suffit à faire face au péril, et il serait injuste, d'autre part, de ne pas rappeler que la part considérable d'organisation des sanatoriums, des préventoriums et des dispensaires, la part de fonctionnement des œuvres Antituberculeuses et l'assistance aux tuberculeux, est assumée par l'Etat et les autres collectivités publiques.

On voit bien que le Timbre Antituberculeux, malgré les 20 millions qu'il rapporte chaque année (140 millions récoltés à ce jour) ne peut pas tout faire, mais qu'il vient heureusement compléter l'effort public et permet principalement de créer l'éducation antituberculeuse et de multiplier les placements d'enfants menacés par la contagion.

C'est une œuvre importante et essentielle qui s'impose chez nous, comme elle s'est imposée dans les pays qui, moins grands que la France, ont pu être plus rapidement dotés d'une législation sociale très perfectionnée et ont su apprécier la valeur éducative du Timbre Antituberculeux.

QUESTIONS DU JOUR

Bataille de Monnaies

En cette période de tension politique provoquée par le plébiscite sarrois d'une part, et l'attente des résultats du voyage de notre Ministre des Affaires Etrangères à Rome d'autre part, et que nous considérons avec beaucoup d'optimisme, un évènement est passé à peu près inaperçu de la grande masse. Un évènement qui est appelé pourtant à avoir une grande importance et des répercussions dans notre politique financière. Il s'agit de la retraite prématurée, à 50 ans, de M. Moret, gouverneur de la Banque de France.

La retraite prématurée d'un haut fonctionnaire qui a occupé avec éclat son poste important est un évènement qui ne peut pas ne pas retenir l'attention de l'opinion publique.

En cette période de bataille monétaire ce changement doit être expliqué. Il est reconnu que M. Moret est un fonctionnaire de la plus haute compétence. Sa retraite prématurée est donc une disgrâce ? Que non. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la situation de notre Coffre national. La Banque de France a, actuellement, une encaisse record de plus de 80 milliards. Elle est restée farouchement indépendante, facilitant par conséquent, le redressement financier du Ministère Doumergue. Ajoutons que la saine monnaie a été pour M. Moret la raison première de sa politique financière.

Le motif donc de changement du titulaire il faut le rechercher ailleurs. Les idées ont évolué. Les conceptions nouvelles du rôle de la Banque de France difficilement conciliables avec les principes rigides de M. Moret sont là pour nous confirmer la raison de cette crise, de cette petite révolution ministérielle, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

Le Gouverenement aura besoin, cette année, ce n'est pas un mystère, de beaucoup d'argent. Or personne n'ignore que la France est riche et que ce n'est pas l'argent qui manque, mais les moyens de le faire sortir d'où il se cache. La crise morale du pays a entrainé à sa suite la crise tout court et les beaux écus se sont enfouis au fond des bas de laine. Actuellement plusieurs dizaines de milliards de francs sont ainsi soutirés au mouvement économique du pays. Trop d'argent caché, argent qui reste improductif parce que la confiance n'est pas tout à fait revenue. Qu'une garantie, si petite soit-elle, soit donnée et l'argent sortira. Il faut au peuple une garantie de sécurité, il aura vite fait de deterrer ses bas de laine.

Chercher de toutes les façons des crédits alors que les disponibilités dépassent largement les besoins, voilà un des plus grands paradoxe de l'époque dans laquelle nous vivons.

La France se trouve à un tournant décisif de sa politique financière.

Le système Roosevelt est très bon pour un pays tel que l'Amérique, mais absolument désastreux pour un pays comme le nôtre. Il conduit tout droit à l'inflation et à la dévalorisation de notre franc. Voilà les motifs qui sont à la base de l'éloignement de M. Moret.

Le successeur, M. Tannery, tout en restant fidèle à la politique financière de l'ancien gouverneur de la Banque de France, accepte, toutefois, d'évoluer en assurant en plus de la réserve de la Trésorerie le financement des crédits commerciaux au moyen du réescompte.

Le plafond des émissions de bons du Trésor à court terme qui avait été limité par M. Doumergue à dix milliards serait porté à quinze milliards.

Il faut agir avec prudence, l'avenir de notre économie est en jeu : mais nous faisons confiance à M. P. E. Flandin.

C'est une garantie de notre redressement.

Joé HOLZNER.

COIN DU POETE

MONETTE

Je suis Monette, la bergère,
Sous le toit et dans la fougère
Je surveille mon troupelet.
Mais quand je descends à la ville,
Toute contente et que je file,
Il me manque le pot-au-lait.

Donc j'ai chez moi plus de vingt têtes
Vous croyez que ce sont des bêtes,
Vous vous trompez affreusement.
Elles ont l'esprit, la malice,
Et si je leur fais la police,
Je suis leur aimante maman.

Je les guide, je les conseille,
Pour moi chacune est une abeille
Qui doit butiner avec foi.
Il faut, au bout de la journée,
Que ma troupelette ordonnée
Ait l'air le plus riche qu'il soit.

Je tourne autour des têtes douces,
Aux cheveux fins comme des mousses
Avec pour houlette un crayon.
Mais, si je gronde, j'encourage,
Sous le grand soleil ou l'ombrage,
Dans les murs ou dans le layon.

Mon troupeau dévore ou bien broute
Pendant qu'il monte de la route
D'apaisants échos familiers.
Pour qui l'existence est légère...
J'ai pour moutons des écoliers.

Georges GEMINARD.

© VILLE DE SISTERON

Le Stationnement dans les Rues

On sait que la question du stationnement dans les rues de Sisteron a provoqué ces temps derniers une controverse dans les journaux et parmi le public.

Pour donner à cette question importante toute la valeur qu'elle doit avoir au point de vue juridique nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ci-dessous les considérants et l'arrêt de la Cour de Cassation paru dans la *Revue des usagers de la Route* de Novembre 1934.

*
* *

VOITURE. — STATIONNEMENT.

VOYAGEUR DE COMMERCE.

MOTIF LEGITIME

L'article 11 du Code de la Route subordonne le stationnement des véhicules sur la voie publique à l'existence de deux conditions : que ce stationnement ait pour cause des motifs légitimes et que le véhicule soit placé de manière à géner le moins possible la circulation.

Pour ce qui est des motifs légitimes, la Cour de Cassation les interpréta tout d'abord d'une manière extrêmement restrictive ; elle ne semblait admettre le stationnement qu'en cas de force majeure, un accident par exemple, ce qui, pratiquement, rendait tout automobiliste passible d'une contravention, dès qu'il s'arrêtait dans une agglomération.

Fort heureusement, cette jurisprudence s'est adoucie ; nous donnons ci-dessous les attendus d'un arrêt rendu le 7 Juillet 1934 par la Cour de Cassation (Ch. Criminelle) arrêt qui permet à un voyageur de commerce de laisser sa voiture devant le magasin qu'il visite, pendant le temps nécessaire pour présenter ses marchandises, à condition bien entendu, que le véhicule n'apporte aucune gêne, ni à la liberté, ni à la sécurité de la circulation.

LA COUR,

Sur le moyen unique tiré de la violation des art. 471, paragraphe 4, c. pén. et II du décret du 31 décembre 1922, modifié par le décret du 21 août 1928, en ce que le jugement attaqué a relaxé le prévenu, alors que le motif légitime par lui invoqué n'était pas justifié ;

Attendu qu'il résulte des constatations du jugement attaqué par H..., voyageur de commerce, en laissant stationner son automobile devant le magasin de C..., n'a pas excédé le temps nécessaire pour présenter ses marchandises à ce client ; que sa voiture, qui lui était nécessaire pour le transport des marchandises, lourdes et encombrantes qu'il proposait, avait été rangée de façon à n'apporter aucune gêne ni à la liberté, ni à la sécurité de la circulation ;

Attendu qu'aux termes de l'art. 471, paragraphe 4, c. pén., dont les dispositions doivent se combiner sur ce point avec l'art. 11 du décret du 31 déc. 1922, modifié par le décret du 21 Août 1928, le stationnement des véhicules sur la voie publique est subordonné à l'existence de deux conditions : que ce stationnement ait eu pour cause des motifs légitimes et que le véhicule soit placé de manière à gêner le moins possible la circulation et à ne pas entraver l'accès des propriétaires ;

Attendu qu'en l'état des constatations ci-dessus rapportées le jugement attaqué a pu, sans violer les textes de la loi visés au moyen prononcer la relaxe du prévenu ;

Rejette.

EN PROVENCE

Le Statuaire Claude Férigoule

Né en Avignon le 19 Avril 1863, où il vécut jusqu'à l'âge de 19 ans, M. Férigoule fut tour a tour élève d'Augustin Armand, de Charpentier, de Falguière et d'Antonin Mercier.

Ancien élève de l'Ecole Normale des Beaux Arts, Claude Férigoule fut admis aux essais du grand prix de Rome de sculpture.

Au retour de Paris, le statuaire se fixa en Arles qu'il ne devait plus quitter. Nommé conservateur des musées de notre ville, délégué professeur de dessin dans les écoles universitaires, il succéda au sculpteur arlésien Marius Dieudonné comme directeur de notre école des Beaux-Arts.

Et c'est ensuite une amitié de tous les jours qui lia l'artiste au grand Maillanais, amitié qui permit à Férigoule d'embellir le muséon arlaten (palais du Félibrige) des belles *scènes de la Noël*, de *l'accouchée*, de la *prieuse*, etc... Avec Frédéric Mistral et Honoré Dauphin, Claude Férigoule a été l'un des fondateurs de notre musée ethnographique. Il en est aujourd'hui l'avisé et distingué administrateur. Quant au médaillon en marbre, sculpté sur le socle du monument de la place du Forum — effigie de Mme Frédéric Mistral — c'est une œuvre magnifique de l'avis des connaisseurs.

M. Férigoule est resté à la direction de notre école des Beaux-Arts du 1er Mai 1897 au 30 Septembre 1924. Il a rempli ses fonctions avec un dévouement et un zêle qui lui ont valu tous les éloges, en même temps que la reconnaissance de tous ses compatriotes. Et l'administration municipale lui a conféré à l'heure d'une retraite aussi laborieusement que dignement acquise le titre de directeur honoraire de cette école dont il a été en quelque sorte le véritable fondateur, comme il a été l'organisateur de nos différents musées. A coté de son enseignement et des générations d'élèves qu'il a fondées au cours de sa longue et belle carrière, M. Férigoule a produit de nombreuses œuvres qui ont consacré sa réputation de sculpteur. Voici un aperçu de ces œuvres :

Monument de l'annexion du Comtat Venaissin à la France en collaboration avec Félix Charpentier ;

Statue en pierre de Beaucaire, de Saint-Charles Borromée, ancien séminaire en Avignon ;

Fontaine Monumentale de Chateaurenard ;

Médaillon de la Provence en Arles ;

Monument aux Morts de la Guerre à Mouriès ;

Le Bucheron, musée Calvet en Avignon mentionné au salon de 1892 ;

Buste du docteur Béchet, musée Calvet en Avignon ;

A l'Ecueil, musée de Carpentras, salon de 1895 ;

Néeris (grand modèle plâtre et bronze) côté par Armand Sylvestre, dans son ouvrage « Le Salon » ;

Madame Favart (musée d'Avignon) salon ;

Monument de Tavan à Gadagne ;

Monument de Crouzillat à Salon ;

Buste de la République à Vernègues ;

Buste du docteur Urpar (bienfaiteur de la ville d'Arles) ;

Buste de de Chiavary (bienfaiteur de la ville d'Arles) ;

Statue de Mireille (musée d'Arles) Ancien palais de l'archevêché ;

Grand médaillon de Charloun Rieu (tombeau du Paradou) ;

Auteur de toutes les figurines arlésiennes rappelant les Tanagra.

Et voilà succintement évoquée la vie et l'œuvre de M. Férigoule tout entière consacrée à l'Art et à son enseignement.

L'année dernière dans un faible mais respectueux hommage d'admiration et reconnaissance, les anciens élèves des Beaux Arts — ils se comptent par milliers — sollicitaient de M. le Ministre de l'Education Nationale la juste et glorieuse récompense qui honore ceux qui en sont reconnus dignes. Souhaitons que cette haute distinction ne tarde pas à lui être accordée.

M. Férigoule continue son labeur avec le même zèle et la même foi qu'aux premiers jours. Noble existence qui mérite d'être donnée en exemple, que celle de ce travailleur, infatigable, bel artiste et grand modeste.

Eugène LAPLACE.

Pourquoi fumez-vous ?

Oui, au fait, pourquoi fume-t-on ? Est-ce par imitation, pour faire comme « tout le monde » ? Vous l'êtes-vous jamais demandé ? Ne serait-ce pas plutôt par plaisir ? Car c'est bien par plaisir, un plaisir évident, que l'on fume les excellentes cigarettes de la Régie Française.

Il est vrai que le monopole a tout mis en œuvre pour étendere la renommée de ses cigarettes et qu'elle s'étend de jour en jour. Avant-guerre les sommes encaissées par le Trésor, du fait de la vente des cigarettes dépassaient à peine 500 millions de francs. C'était déjà coquet ! C'est maintenant par milliards qu'il faut compter.

Quant au nombre de cigarettes fumées, il dépasse actuellement 17 milliards par an. Ce chiffre formidable est dû, non seulement à la qualité des tabacs utilisés dans leur confection, mais aussi à la fabrication toujours plus soignée des Manufactures Nationales.

Tabac brun, tabac blond ! Regardez-le de près. Prenez-le dans votre main. Quelle finesse !... Et, quand il brule, comme il se consume lentement et que son arôme, si varié, est donc agréable !

Ces remarques sont d'un ordre général et vous les ferez, si vous ne les avez déjà faites, aussi bien pour le Maryland, le caporal supérieur, le caporal ordinaire, le caporal doux que pour le tabac de Virginie à gout américain ou le tabac d'Orient. Ce sont toujours des tabacs de première qualité. Vous l'avez certainement constaté en fumant : qu'il s'agisse des Gauloises, des Celtiques, des Gitanes, des Balto, des Salammbô, des High-Life, des Week-End. Le gout diffère, mais la qualité de tabac reste égale à elle-même. C'est du bon, c'est de l'excellent tabac de la Régie Française. Personne ne s'y trompe et les vrais fumeurs le préfèrent toujours.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Conférence. — Le Mercredi 16 Janvier, à 21 heures, aura lieu dans la salle du Casino, une conférence sur Claude Debussy « Musicien français » par M. le Docteur Suard, membre du Comité des Amis de la Musique de Gap et de la région.

Cette causerie sera entrecoupée d'auditions de morceaux caractéristiques de l'œuvre de Debussy (piano, orchestre, chant) exécuté par Mme Pouget, pianiste et Grenier, cantatrice, M. Blanchard, violoncelliste, Causan et Juillard, violonistes.

Prix des places : 6 francs.

T. S. F.

les plus grandes marques :

DUCRETET — PHILIPS —o—

—o— SONORA — MALONY —

chez :

AUTOS-SPORTS

Ch. FERAUD — SISTERON

Réparations de toutes marques.

BAL. — L'année 1935 s'ouvre dans notre ville sous les meilleurs auspices. Une nouvelle corporation et qui n'est pas la moins intéressante puisqu'il s'agit de celle des bouchers va ouvrir la série des soirées dansantes par un grand bal qu'elle donnera le dimanche 20 Janvier dans la salle des Variétés avec le concours du Printania-Jazz, à 20 h. 30.

Le bal parait être des mieux réussis car le syndicat des garçons bouchers de notre ville veut montrer que ses membres ne sont pas seulement les *saigneurs* de la ville et qu'indépendamment de leurs fonctions meurtrières, ils sont de galants hommes et savent aussi organiser une de ces bonnes soirées dansantes à laquelle toute la jeunesse de Sisteron et des environs est invitée.

Prix d'entrée : 3 francs.

Radio Philips

SEUL, UN POSTE « PHILIPS » vous assure d'une musicalité hors de pair, tout en étant d'une sélectivité supérieure à celle des postes ordinaires de même prix.

Mais en achetant votre *PHILIPS* chez le distributeur officiel le plus proche de votre domicile, vous serez de plus assuré *d'un service* constant et compétent.

Sont seuls Distributeurs Officiels et réparateurs agréés

C. Fiastre & Scala

Rue de Provence — SISTERON

Téléphone 101 et 3.

Vente à crédit depuis 95 frs par mois

Caisse d'Epargne. — Résumé des opérations effectuées au cours de l'année 1934 :

Solde dû aux déposants au 1er Janvier 1934 : 14.980.071,74 ; Versements reçus pendant l'année 1934: 2.302.991.04 ; Intérêts alloués aux déposants : 500.043,33. — Total : 17.783.106,11 ; Remboursements effectués : 2.491.994,44 ; Soldu dû aux Déposants au 31 Décembre 1934 : 15.299.715,00 ; Soit une augmentation de : 319.643,33.

L'intérêt alloué en 1935 est fixé à 3,50 0/0, comme en 1934.

Les déposants dont le compte dépasse 22.000 francs sont priés de venir retirer les intérêts pendant le mois de Mars.

Pâtisserie ROBION

A l'occasion des ROIS, la pâtisserie ROBION, Rue de Provence, SISTERON, vous offre la chance, durant tout le mois de Janvier, de trouver dans ses délicieux Gâteaux des ROIS un BON-SURPRISE contenu dans un CASSE-MOI.

Nous lisons dans Marseille-Matin, *sous la rubrique Aix* :

Légion d'Honneur. — C'est avec plaisir que nos populations bas-alpines ont appris la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur de M. Auguste Caire, conseiller à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Cette distinction consacre une vie de magistrat intègre et récompense la carrière juridique d'un enfant de Jausiers, puisque c'est dans cette charmante cité que naquit, en 1874, M. Auguste Caire.

Après avoir achevé ses études à la Faculté de droit d'Aix, M. Caire fut attaché au Parquet général près la Cour d'appel de cette ville. Il partit par la suite pour son pays d'origine où il débuta dans la magistrature en qualité de juge suppléant à Barcelonnette. En 1909, il fut nommé juge d'instruction à Digne, puis en 1913 procureur de la République à Barcelonnette, qu'il quitta pour occuper successivement les mêmes fonctions à Forcalquier et à Sisteron.

Président du Tribunal civil de Barcelonnette en 1920, puis de Sisteron, M. Caire fut nommé en 1926 juge à Marseille, en attendant sa nomination à la Cour d'appel d'Aix, où ses connaissances juridiques et sa haute valeur morale l'appelaient.

M. Auguste Caire, qui se fit remarquer par son esprit de travail et de méthode a laissé partout où il a passé dans nos Alpes, le souvenir d'un homme d'une urbanité parfaite autant que d'un magistrat distingué.

Nous sommes heureux d'être l'interprète des populations bas-alpines pour le féliciter.

Aux nombreuses félicitations déjà reçues *Sisteron-Journal* est heureux de joindre les siennes.

à vendre

PETITE PROPRIETE, au quartier du Bas Sarrabosc, comprenant cabanon, vignes, arbres fruitiers, touchant au couchant Bougerel.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. BURLE, boulanger, rue Saunerie, SISTERON.

Confiserie BROUCHON

SISTERON

Téléphone 57

Vous y adresser pour :

GATEAUX DES ROIS ;

VERITABLES SISTERONNAIS

PROVENÇAL-PRALIN

etc... etc...

Dénaturation des Blés. — Aux Paysans Travailleurs. — Puisque la loi autorise à dénaturer les blés pour l'emploi dans l'alimentation des bestiaux et qu'il n'est pas donné d'autorisation pour moins de 50 kilos.

pour parer à cette difficulté, M. Laugier a le plaisir de mettre à la disposition des propriétaires qui désirent dénaturer leurs blés, son entrepôt et son matériel.

Paysans-Travailleurs, mettez à profit les avantages que vous donne la loi.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

Cabinet ouvert tous les jours

13, Rue de Provence — SISTERON

Echos. — Il nous est très agréable de savoir que notre journal est lu. En effet, à peine avons-nous fait dans une dernière chronique allusion aux élections municipales que déjà certains de nos lecteurs nous ont demandé si nous connaissions des postulants.

Notre réponse a été négative car même connaissant quelques noms nous ne les dévoilerions pas, mais nous ajoutons que nous ne savons rien et qu'il est prématuré encore de parler élections puisqu'elles n'ont lieu qu'au mois de mai prochain.

Croix Rouge Française. — Pour les consultations de nourrissons, le Comité de Sisteron occupe le rôle d'intermédiaire entre le service départemental de la protection des enfants du 1er âge et les mères ou nourrices, bénéficiaires ou non des lois sur les assurances sociales, de l'assistance aux femmes en couches, des primes d'allaitement.

Bibliographie Alpine. — Au temps de la renaissance de notre langue — 1854 — le Forcalquiérois et son « Escouelo deis Aups » fut un des centres les plus littéraires avec Savy, Berluc, Pin, Lieutaud, Plauchud et tant d'autres vaillants félibres de l'Athénée. La revue « Calendau » 1, rue de Vallet, Montpellier, de si haute inspiration Mistralienne, vient de faire paraitre une petite brochure des « Nouvé de F. Martin, cura de San-Miquèu » Saint-Michel les Forcalquier, essais aimables en ce genre si cultivé, comme la pastorale en Provence. On peut les demander soit au félibre Lieutaud, de Volonne (b.-a.) soit à l'actuel curé de Saint-Michel, le chanoine Rousset, actif survivant des grandes fêtes félibrenques, qui ne sont pas finies, car, sous l'impulsion de Marcel Provence, de grandes fêtes d'art doivent avoir lieu cette année dans l'ancienne capitale montagnarde. Peuvent également se trouver les livres locaux suivants : le maj. Pascal, de Gap, St-Joseph de la Pérusse (2 frs) — Le passage d'Annibal par le prof. Pic, de la Grave (2 frs) et Volonne sous la Révolution, par l'abbé Corriol.

Ciné-Scout. — Les jeunes artistes du Ciné-Scout donneront demain dimanche, en matinée, dans leur salle de la rue de la Mission, une soirée récréative comprenant un drame de scoutisme « Le Chef » puis le « Roi de la Jungle » par les louveteaux.

Il y aura également des chants et des danses par la troupe.

ASSISTANCE PUBLIQUE. — Les bénéficiaires des allocations d'assistance aux femmes en couches et aux familles nombreuses sont invités à se présenter à la caisse de M. le Receveur Municipal avant le 20 janvier 1935. Les allocations non encaissées à cette date resteront impayées.

© VILLE DE SISTERON

CASINO-CINEMA

AUJOURD'HUI en soirée
DEMAIN, matinée et soirée

ACTUALITES PARAMOUNT

HISTOIRE DE RIRE
avec Fernand Frey et Nina Myral

LE DOMESTIQUE MECANIQUE
comédie-comique avec Fernand René

Maurice Chevalier — Marcel Vallée
et Jacqueline Francell dans...

L'AMOUR GUIDE

La Semaine Prochaine :
— BACH MILLIONNAIRE —

VARIETES-CINEMA

AUJOURD'HUI
DEMAIN, matinée et soirée

ACTUALITES - PATHE-JOURNAL

OLIVE PASSAGER CLANDESTIN
comique

Mon ami TIM

Une action qui se déroule dans les profondeurs de la mer avec Jeanne Helbling, Thomy Bourdelle, Franck O'Neill, Grazia del Rio.
Sport, Amour, Marine, Dévouement.

La semaine prochaine :
Grand programme de Gala.
2 Grands Films
FANATISME et....
Les AVENTURES du Roi PAUSOLE

AVIS. — Nous prions nos abonnés dont l'abonnement à *Sisteron-Journal* est expiré ou expire courant Janvier de le renouveler s'ils ne veulent pas subir une interruption dans l'envoi du journal ou de le refuser.

Mise en vigueur de la loi sur les Allocations Familiales. — Le Ministre du Travail fait connaître qu'un décret du 26 Novembre 1934 rend applicable la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales à un nouveau groupe d'industries et de profession.

Sous-Groupe 6 ab n° 16 (marchand en gros de betteraves, drêches, houblon, levure) ;

Sous-Groupe 6 Ak n° 6,56 (marchand de bois de construction).

La date effective de la mise en application de cette loi à ce nouveau groupe est fixée au 1er janvier 1935.

Les employeurs ressortissant à ces catégories doivent donc s'affilier à une caisse de compensation agréée dans la région où se trouvent situés leurs établissement ? Ces employeurs sont en effet, responsables vis-à-vis de leur personnel, du service des allocations familiales à partir de la date où la loi est applicable à leur profession.

En outre des sanctions prévues par la loi, ils s'exposeraient, en ne satisfaisant pas à l'obligation légale, à des actions en dommages-intérêts de la part des chefs de famille qu'ils emploient, dommages qui ne sauraient être inférieurs au montant des allocations dont les chefs de famille auraient été frustrés.

Mais il y a tout lieu de penser que le cas ne se produira pas et que les employeurs rempliront scrupuleusement les obligations que la loi leur impose.

L'UNION

Toutes nos **Tablettes de Chocolat** contiennent de jolis chromos.
Collectionneurs, demandez-nous notre nouvelle **Notice Orange**.

Assurances Sociales. — Le Service Départemental des Assurances Sociales prie MM. les Employeurs de bien vouloir envoyer dans les 10 premiers jours du mois courant les fueillets du 4e trimestre 1934, ainsi que les cartes annuelles dont la période de validité est expirée.

Ces pièces seront adressées en franchise à M. le Préfet des Basses-Alpes (service des Assurances Sociales).

Il est d'autre part, rappelé que les cotisations dues par les Employeurs pour les assurés agricoles (hommes) sont de 10 frs par mois pour le risque maladie et 12 frs par mois pour le risque vieillesse (4e catégorie) ; pour les assurées agricoles (femmes) de 10 frs par mois pour le risque maladie et 6 frs par mois pour le risque vieillesse (2e catégorie).

Prêts

à Commerçants, Industriels, Agriculteurs, pour s'établir ou gérance nantissements, Hypothèques. Billets de fonds. Etude gratuite. Taux les plus réduits. Voir ou écrire OFFICE GENERAL DE CREDIT, 142, rue du Fg St-Martin, Paris (10e). Maison de confiance.

Agent local

intéressé comm. 25 o/o avec exclus. dem. par imp. tiss. toile pour vente directe. Aucun cautionn. ni débours. mais tr. sér. réf. exig. Ecr. COURTY N° 102/599, rue Vivienne 17, PARIS.

Sont en vente à
l'Imprimerie-Librairie
M.-PASCAL LIEUTIER
25, Rue Droite — SISTERON

les AGENDAS DE POCHE et de COMMERCE de l'année 1935 ;
les ALMANACHS HACHETTE 1935
les ALMANACHS VERMOT 1935 ;
L'ALMANACH MATHIEU DE LA DROME ;
L'AGENDA de L'Echo de la Mode ;

GRAND CHOIX DE ROMANS
(des meilleurs auteurs)

Etat - Civil

du 4 au 11 Janvier 1935

NAISSANCES

Elisabeth Marcelle Félicie Blanc, rue du Glissoir.

DÉCÉS

Louis Désiré Estublier, 84 ans, quartier de Saint-Gérôme. — Casimir Marie Eloi Nicolas, 54 ans, place de la Mairie.

PUBLICATION DE MARIAGES
MARIAGES

Néant.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve NICOLAS ;
Madame Veuve NICOLAS, mère ;
M. et Mme GANON et leurs enfants ; M. et Mme BADOUAILLE ; M. MAILLET, père ; M. et Mme Jean MAILLET ;

Remercient leurs parents, amis et connaissances des marques de sympathies qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Monsieur Casimir NICOLAS

décédé à Sisteron, le 8 Janvier 1935 à l'âge de 54 ans.

BANQUE des ALPES

Ancienne Banque Chabrand & Caillat
Capital : 6 Millions entièrement versés

Siège Social à GAP : 12, Rue Carnot
TÉLÉPHONE: 0.15 ET 1.97

AGENCES
SISTERON
BRIANCON
EMBRUN
LARAGNE
SEYNE-LES-ALPES
SAINT-BONNET
VEYNES

Toutes opérations de BANQUE et de TITRES
CHANGE
LOCATION de COFFRES-FORTS
au siège et dans les Agences

Vous contenter de la
MOITIÉ
d'un comique?

— Jamais !.. direz-vous.
Alors pourquoi vous satisfaire de la moitié seulement des plaisirs de la T. S. F. ?
Un Philips 521 vous transmet toutes les stations émettrices sans aucune exception. Un montage nouveau Octode-Super : une sensibilité sans précédent, une sélectivité rigoureuse, la qualité tonale Philips. Que vous faut-il de plus ? - Son prix ? Il est minime :

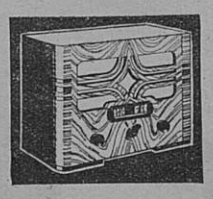

PRIX IMPOSÉ :
1.225 Frs

PHILIPS
OCTODE-SUPER 521
Demandez une démonstration gratuite

C. FIASTRE et M. SCALA
Distributeurs Officiels « PHILIPS »
6, Rue de Provence, SISTERON
Téléphone 3 et 101.

AVIS. — Madame MARTEL, couturière, informe le public qu'elle se tient à la disposition des personnes pour le piquage des Couvertures, Edredons et couvre-pieds.
Pour renseignements, s'adresser à Mme MARTEL, à Bourg-Reynaud, Sisteron.

L'appendicite est fille de la constipation

La constipation entretient dans l'organisme un véritable foyer d'infection, qui favorise l'éclosion des plus graves maladies. L'appendicite si douloureuse, quelquefois même mortelle, n'a souvent pas d'autre origine.

On tolère trop souvent la constipation par pure négligeance, quelquefois aussi parce qu'on ignore le moyen de la combattre. Les purgatifs en effet, se bornent à provoquer une évacuation brutale, parfois dangereuse, mais laissent subsister la paresse intestinale.

C'est aux plantes plus douces de nos montagnes que vous aurez recours. La TISANE des CHARTREUX de DURBON vous en offre un extraît concentré. Composée de « simples » sélectionnées, elle opère sur l'intestin une action doucement stimulante, tout en activant les fonctions essentielles du foie.

Dépuratif naturel, de réputation séculaire, la TISANE DES CHARTREUX DE DURBON est le seul remède vraiment efficace contre la constipation.

Essayez-la...

6 *Octobre* 1933.

Souffrant de constipation opiniâtre depuis ma naissance j'ai employé, sans succès, une quantité de remèdes. Tous se sont révélés inefficaces provoquant l'accoutumance au bout de quelque temps.

C'est alors qu'après 21 ans de cette situation, je me décidais, sans grand espoir de guérison, à essayer la cure de Tisane des Chartreux de Durbon. Dès les premiers flacons un mieux sensible s'est fait sentir et au bout de 8 flacons, j'ai abandonné la cure complètement guéri de ma constipation qui n'a pas reparu depuis un an et demi que j'ai cessé le remède.

Je vous exprime toute la reconnaissance d'un malade qui se croyait incurable.

Jean PEZET,
21 bis, rue Grande-Vallée
Cherbourg (Manche)

TISANE DES CHARTREUX DE DURBON

Tisane, le flacon . 14.80
Baume, le pot . . 8.95
Pilules, l'étui . . . 8.50
Dans les Pharmacies.

Renseignements et attestations : Lab. J. BERTHIER, à Grenoble

CREDIT LYONNAIS

Capital et Réserves 1 milliard 208 millions
1475 Sièges en France et à l'Etranger
Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi
Téléphone N° 37

Bureaux rattachés
SISTERON, télép. 113, ouvert le mercredi, samedi et jours de foire.
Aux MEES, ouvert le Jeudi.
BARREME — CASTELLANE — SEYNE

Toutes opérations de banque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

P. L. M.

Places de Lits-Salons et Couchettes à moitié prix

Il vous arrive de voyager fréquemment la nuit pour vos affaires ou, par exemple, en fin de semaine à l'occasion des sports d'hiver. Mais vos déplacements vous paraissent longs et fatiguants. Que n'utilisez-vous des places couchées dans les grands trains ? Elles vous sont offertes sur le P. L. M. à moitié prix.

Ce réseau tient à votre disposition des cartes d'abonnement valables 6 mois ou un an donnant droit à la délivrance de suppléments à demi-tarif pour l'occupation de places de lits-salons, couchettes et couchettes-toilette.

Le prix des cartes est de 439 frs 05 pour 6 mois et de 707 frs 85 pour un an.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement**.
Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

SISTERON — Lundi 21 Janvier, Modern' Hôtel des Acacias.

CHUTES, MATRICE et tous Organes, Varices, Orthopédie, GLASER 44, Boulevard Sébastopol, PARIS.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON
P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station :
Café du Commerce, Télép. 61.
Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

HORAIRE

Matin

1r *service*		*service*	
Sisteron	7 h.	Digne	9 h.
Digne	8 h.	Sisteron	10 h.

Soir

3e *service*		4e *service*	
Sisteron	13 h.	Digne	17 h. 10
Digne	14 h.	Sisteron	18 h. 15

Prix des places : Sisteron-Digne, 8 frs.

Petite consultation

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener de l'essoufflement, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que la Poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive.

Une boîte est expédiée contre mandat de 5 frs 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 Boulevard Henri IV, à Paris.

A louer, de suite

LOGEMENT, rez-de-chaussée, comprenant 2 grandes pièces, eau, électricité, cabinet, réduit et écurie.

S'adresser chez M. Signoret, à la Coste ou au Bureau du Journal.

Sisteron — Imprimerie P. Lieutier.
L'Imprimeur-Gérant : P. LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

EN PLUS DE LA

7

A "TRACTION AVANT"

DONT LE SUCCÈS GRANDIT SANS ARRÊT

30.000 voitures

LIVRÉES EN 6 MOIS

LES USINES

CITROËN

LIVRENT DÈS MAINTENANT

11

LA "TRACTION AVANT"

VOITURE DE FAMILLE SPACIEUSE
3 A 9 PLACES FACE A LA ROUTE
ÉCONOMIQUE : 11 LITRES AUX 100 KM.
RAPIDE : 110 KILOMÈTRES A L'HEURE
MAXIMUM DE SÉCURITÉ PAR LES
CARROSSERIES "TOUT-ACIER"
MONOCOQUE SANS CHASSIS

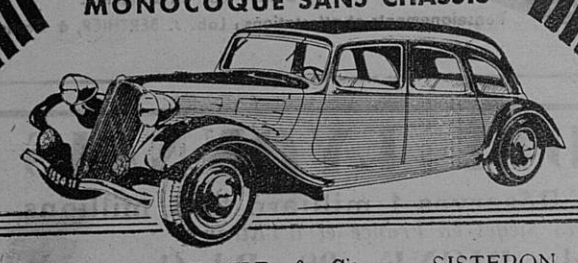

Garage AILHAUD & Cie — SISTERON
Garage CHARMASSON S. A. — GAP

Maladies de la Femme

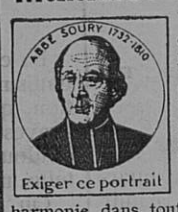

Exiger ce portrait

Toutes les maladies dont souffre la Femme proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien : les nerfs, l'estomac, le cœur, les reins, la tête, n'étant pas congestionnés, ne font point souffrir. Pour maintenir cette bonne harmonie dans tout l'organisme, il est nécessaire de faire usage, à intervalles réguliers, d'un remède qui agisse à la fois sur le sang, l'estomac et les nerfs, et seule la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

peut remplir ces conditions, parce qu'elle est composée de plantes, sans aucun poison, ni produits chimiques, parce qu'elle purifie le sang, rétablit la circulation et décongestionne les organes.

Les mères de famille font prendre à leurs fillettes la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY pour leur assurer une bonne formation.

Les dames en prennent pour éviter les migraines périodiques, s'assurer des époques régulières et sans douleur.

Les malades qui souffrent de Maladies intérieures, suites de Couches, Pertes blanches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Tumeurs, trouveront la guérison en employant la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY.

Celles qui craignent les accidents du Retour d'Age doivent faire, avec la JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, une cure pour aider le sang à se bien placer et pour éviter les maladies les plus dangereuses.

La JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies

PRIX : Le flacon { Liquide / Pilules } 10 fr. 60

Bien exiger la véritable
JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature Mag Dumontier

Aucun autre produit ne peut la remplacer 13

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;

à AIX, chez M. MILHAVET, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à SISTERON

en vente à la Librairie LIEUTIER.

COMPAGNIE DES

Transports Citroen

DES ALPES

10, Avenue de Grenoble - GAP

Téléphone 2-17

Ligne n° 1 GAP - BRIANÇON - La GRAVE (1)
CORPS - GAP - BRIANÇON (2)

HORAIRE (1) quotidien du 10 juil. au 10 sep. 1934

aller		*retour*
6 h 00	Gap	19 h 45
7 h 30	Embrun	18 h 45
8 h 45	Briançon	17 h 15
10 h 30	Le Lautaret	16 h 15
10 h 45	La Grave	16 h 00

HORAIRE (2) quotidien toute l'année

aller		*retour*
13 h 30	Corps	11 h 15
14 h 30	Saint-Bonnet	10 h 15
15 h 00	*(ar.)* Gap *(dép.)*	9 h 45
16 h 30	*(dép.)* Gap *(ar.)*	9 h 30
17 h 30	Embrun	8 h 15
19 h 00	Briançon	7 h 00

Ligne n° 2 — GAP - MARSEILLE

Gap	6 h. 00	Marseille	16 h. 00
Sisteron	7 h. 00	Aix	16 h. 50
Manosque	8 h. 15	Manosque	18 h. 15
Aix	9 h. 15	Sisteron	19 h. 20
Marseille	10 h. 15	Gap	20 h. 30

Bureau à Marseille : BAR-VENTURE, 12 Porte d'Aix.
Bureau à Sisteron : JEAN GALVEZ, transports.

Ligne n° 3 — GAP-GRENOBLE - ROUTE NAPOLÉON

Horaire d'Eté

aller				*retour*		
6,15	9,45	16,00	Gap	11,30	15,00	19,30
6,45	10,15	16,30	St-Bonnet	11,00	14,15	19,00
7,30	11,15	17,15	corps	10,15	13,30	18,15
8,30		18,15	La Mure	9,15		17,15
9,45		19,30	Grenoble	8,00		16,00

Horaire d'Hiver

aller				*retour*		
6,15	9,45	15,15	Gap	11,30	15,00	19,15
6,45	10,15	15,45	St-Bonnet	11,00	14,15	18,45
7,30	11,15	16,30	corps	10,15	13,30	18,00
8,30		17,30	La Mure	9,15		17,00
9,45		18,45	Grenoble	8,00		15,30

Ligne n° 4 — GAP - NICE — Route Napoléon

Gap	6 h. 00	Nice	13 h. 00
Digne	8 h. 00	Cannes	14 h. 00
Cannes	11 h. 30	Digne	18 h. 00
Nice	12 h. 30	Gap	20 h. 00

MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES
Devis pour excursions sur demande

RENAULT

Les Modèles 1935 sont incomparables

l'automobile de France

SISTERON — Téléph. 18. Maxime BUES, concessionnaire régional.

L'Imprimeur-Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signa ture ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON